

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 10 mars 2016 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille
Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Karine Gauthier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h45.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-03-10.046

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2016

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2016, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-03-10.047

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes

La conseillère Margaret Lavallée déclare avoir un potentiel conflit d'intérêts, direct ou indirect, du fait qu'elle participe à l'organisation de la levée de fonds au bénéfice de l'École Cresview. Madame Lavallée s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 1^{er} mars 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2016-03-10.048

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Fondation Mira / Evn bénéfice	340 \$
Jardins solidaires / Evn bénéfice	50 \$
Société canadienne du cancer / campagne jonquille	142 \$
NHLPA Goal and Dream / 10h glace gratuite	
École Cresview/Tournoi de hockey/location de glace à 100 \$/hre au lieu de 150 \$/hre.	

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.00.111.970.

ADOPTÉE

2.2 Versement d'aide financière en vertu du «Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain»

CONSIDÉRANT le rapport de madame Francine Thibodeau, daté du 1^{er} mars 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-03-10.049

D'ACCORDER une assistance financière, dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain – volet subvention couches réutilisables*, aux personnes ci-après mentionnées :

Jessica Lambert	100,00 \$
David Blondin	100,00 \$
Mélanie Hamel	100,00 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.3 Moisson Laurentides – Autorisation à tenir un barrage routier le 30 avril 2016 à l'intersection de la 20^e avenue et de l'aréna Olympia

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue d'un barrage routier par l'organisme Moisson Laurentides ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Francine Thibodeau, daté du 1^{er} mars 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-03-10.050

D'AUTORISER Moisson Laurentides à tenir un barrage routier, le samedi 30 avril 2016, à l'angle de la 20^e avenue et de l'aréna Olympia entre 9h et 16h, afin de recueillir des fonds.

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

2.4 Toponymie – Désignation de nom de rue «Place Fournier»

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-03-10.051

D'ENTREPRENDRE toutes les démarches auprès de la Commission de Toponymie afin que le lot n° 4 512 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, soit nommé rue «Place Fournier».

ADOPTÉE

2.5 Implantation d'un système de radiocommunication mobile P25 – Retrait du mandat à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT l'adoption, le 9 juillet 2015, de la résolution no 2015-07-09.165 ;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie intermunicipal Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac n'aura finalement pas besoin d'un système de radiocommunication mobile P25 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2016-03-10.052

DE RETIRER le mandat confié à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, de préparer, en son nom et celui des autres municipalités

intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat à l'égard de l'implantation d'un système de radiocommunication mobile P25 couvrant l'ensemble du territoire de la MRC.

ADOPTÉE

2.6 Édifice de la gare – Bail avec Marc Renaud (Les délices de la maison)

CONSIDÉRANT que la ville a lancé un appel de proposition pour la location de l'édifice de la gare ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-03-10.053

DE SIGNER un bail avec Marc Renaud (Les délices de la maison) pour la location de l'édifice de la gare (Deux-Montagnes), pour la somme mensuelle de 750 \$: le directeur général est autorisé à signer le bail, pour et au nom de la ville.

ADOPTÉE

2.7 Autorisation de signature d'un acte notarié concernant une servitude à Hydro-Québec et Bell Canada sur les lots 1 605 447 et 1 605 434

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un nouvel acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada ;

CONSIDÉRANT le projet de Réseau Sélection Développement inc. ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-03-10.054

DE SIGNER avec Hydro-Québec, Bell Canada et la Corporation du Manoir Grand-Moulin, l'acte notarié relatif à l'extinction d'une servitude existante et la création d'une nouvelle servitude sur les lots 1 605 447 et 1 605 434 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour la somme de 750 \$, plus taxes ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la ville, l'acte notarié et tous les autres documents requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2016
- Commission de circulation et toponymie du 16 février 2016

4. Règlements municipaux

4.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 1454 établissant la tarification des services

Madame Margaret Lavallée donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement n° 1454 établissant la tarification des services.

Ce règlement aura notamment pour objet :

- de modifier certains tarifs relatifs aux demandes d'accès à des documents ;
- de modifier certains tarifs pour le service des loisirs et services communautaires ;
- de supprimer le chapitre 4 relatif aux services rendus par le service de police régional de Deux-Montagnes.

4.2 Adoption – Règlement n° 1569 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'ajouter des normes relatives au stationnement pour l'usage habitation multifamiliale d'envergure pour retraités

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 21 janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 11 février 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire : aucune demande valide n'ayant été reçue ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-03-10.055

D'ADOPTER le Règlement n° 1569 intitulé- «*Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'ajouter des normes relatives au stationnement pour l'usage habitation multifamiliale d'envergure pour retraités*» tel que déposé.

ADOPTÉE

4.3 Adoption – Second projet de règlement n° 1575 - Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins de créer la zone R4-71 et de prévoir les normes d'aménagement

CONSIDÉRANT l'adoption le 11 février 2016, du premier projet de Règlement n° 1575 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 10 mars 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-03-10.056

D'ADOPTER, sans changement, le second projet de règlement n° 1575 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins de créer la zone R4-71 et de prévoir les normes d'aménagement* » tel que déposé.

ADOPTÉE

4.4 Adoption – Règlement n° 1570 - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des élus municipaux de la Ville de Deux-Montagnes (Règl. 1011.98)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 21 janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de prévoir ;

- ✓ que la rémunération de base et la rémunération additionnelle seront indexées, pour l'année 2016, de 2% les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, et selon le taux d'augmentation des employés syndiqués pour les années subséquentes ;
- ✓ que l'indexation sera rétroactive au 1^{er} janvier 2016.

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2016-03-10.057

D'ADOPTER le Règlement n° 1570 intitulé - «*Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des élus municipaux de la Ville de Deux-Montagnes (Règl. 1011.98)*», tel que déposé.

ADOPTÉE

4.5 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de supprimer certaines dispositions spéciales applicables à la zone R1-70

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de supprimer certaines dispositions spéciales applicables à la zone R1-70.

Ce règlement aura notamment pour objet de supprimer l'obligation d'un garage intégré ou attaché, et de l'obligation d'un stationnement en pavé-uni.

4.6 Adoption – Premier projet de règlement n° 1576 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de supprimer certaines dispositions spéciales applicables à la zone R1-70

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 10 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de supprimer l'obligation d'un garage intégré ou attaché, et de l'obligation d'un stationnement en pavé-uni.

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-03-10.058

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 1576 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de supprimer certaines dispositions spéciales applicables à la zone R1-70* » tel que déposé.

Qu'une assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Février 2016

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de février 2016 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	1 735 885,15 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	24 798,86 \$

5.2 Dépôt du rapport des activités du trésorier d'élection pour l'exercice financier 2015

Le greffier dépose le rapport des activités du trésorier d'élection pour l'exercice financier 2015.

6. Greffe

6.1 Règlements d'emprunt n° 1571, 1572 et 1574 – Dépôt des certificats du résultat des registres

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose les certificats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements n° 1571, 1572 et 1574.

**6.2 Modifications au calendrier de conservation – Documents numériques
– Désignation d'une personne autorisée**

Considérant qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Considérant qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

Considérant que la Ville de Deux-Montagnes est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des règles de conservation pour certains documents numériques ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-03-10.059

D'AUTORISER Jacques Robichaud, greffier, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

ADOPTÉE

7. Ressources humaines

7.1 Confirmation de permanence – Directrice des Ressources humaines et communications

CONSIDÉRANT que Madame Louise Mailloux a accompli avec satisfaction sa probation au poste de directrice des Ressources humaines et communications ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-03-10.060

DE CONFIRMER la permanence de Madame Louise Mailloux, à titre d'employée cadre permanente, au poste de directrice des Ressources humaines et communications, conformément au contrat en vigueur.

ADOPTÉE

7.2 Autorisation de signature pour entente avec le SCFP, section locale 1620 ;
- Régie de police – transferts des cols blancs
- Technicien informatique remplaçant à temps partiel

CONSIDÉRANT la nécessité de signer des lettres d'entente ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-03-10.061

D'AUTORISER la signature avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 1620, la lettre d'entente n°1620-2016-01 concernant la Régie de police pour le transfert des cols blancs ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la lettre d'entente.

D'AUTORISER la signature avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 1620, la lettre d'entente n°1620-2016-02 concernant l'engagement d'un technicien informatique remplaçant à temps partiel ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la lettre d'entente

ADOPTÉE

7.3 Engagement d'un technicien en informatique remplaçant à temps partiel

CONSIDÉRANT l'absence prolongée d'un employé au service informatique ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et communications, datée du 29 février 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-03-10.062

D'ENGAGER monsieur Grégory Brown, à titre d'employé remplaçant à temps partiel, au poste de technicien en informatique, à compter du 23 février 2016, conformément aux conditions prévues à la lettre d'entente en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

ADOPTÉE

7.4 Mutation de Raynald Dionne au poste de chef de groupe – section voirie mécanique

CONSIDÉRANT la libération d'un poste suite au départ d'un employé à la retraite ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et communications, datée du 29 février 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-03-10.063

DE MUTER monsieur Raynald Dionne au poste de chef de groupe, section voirie mécanique, à la Gestion du territoire, à compter du 22 février 2016, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

7.5 Adhésion de la Ville au plan municipal d'emploi pour les jeunes des centres jeunesse du Québec

CONSIDÉRANT le besoin de recruter des étudiants pour la période estivale pour la Direction des loisirs et du développement communautaire et pour la Direction de la gestion du territoire ;

CONSIDÉRANT le déploiement pour la deuxième année du plan d'emploi de l'UMQ auquel la Ville de Deux-Montagnes souhaite participer ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et communications, datée du 29 février 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-03-10.064

D'ADHÉRER au plan municipal d'emploi de l'UMQ pour les jeunes des centres jeunesse du Québec.

ADOPTÉE

7.6 Engagement de personnel cadre – Directeur adjoint au Service de sécurité incendie intermunicipal Deux-Montagnes/Ste-Marthe-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et communications, datée du 8 mars 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-03-10.065

D'ENGAGER monsieur Norbert Vendette à titre d'employé cadre, au poste de directeur adjoint au Service de sécurité incendie

intermunicipal Deux-Montagnes/Ste-Marthe-sur-le-Lac. Le directeur général est autorisé à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

8. Urbanisme

8.1 Demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-03-10.066

D'accorder la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse des immeubles	Description
A)	10, Ernest-Lauzon (Lot 2 822 174)	La demande a pour objet de régulariser l'implantation de la résidence unifamiliale avec une marge avant de 5,49m au lieu de 6m, tel que prescrit par le règlement de zonage.

ADOPTÉE

8.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-03-10.067

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	1505, rue Montclair (Lot 5 161 444)	D'approuver la demande de PIIA n°2016-0040 pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale neuve de type cottage. La façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de bois de type CanExel, de couleur gris foncé et un parement de briques de couleur nuancé de gris. Les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement d'aluminium de couleur grise. Les portes sont en aluminium noir et les fenêtres, les fascias et les soffites sont en aluminium de couleur noire et la toiture est en bardeaux d'asphalte noir.
B)	129 24 ^e Avenue (Lot 5 609 974)	D'approuver la demande de PIIA n°2016-0042 pour le projet construction neuve d'une résidence unifamiliale type bungalow avec logement accessoire. La façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de bois de type CanExel, de couleur et un parement de briques de couleur nuancé de gris. Les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement d'aluminium de couleur grise. Les portes sont en aluminium noir et les fenêtres, les fascias et les soffites sont en aluminium de couleur noire et la toiture est en bardeaux d'asphalte noir.
C)	595, rue Marquette (Lot 1 605 846)	D'approuver la demande de PIIA n°2016-0043 pour le projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale de type bungalow par l'ajout d'un garage. Le revêtement de la façade principale sera remplacé par un revêtement en pierre de type (Sure-Touch) nuance de gris et du déclin d'aluminium de couleur brun foncé.
D)	1415, chemin d'Oka	D'approuver la demande de PIIA n°2016-0039 pour le projet d'installation d'une nouvelle affiche du commerce de couture dans la structure existante.

ADOPTÉE

8.3 Demande d'approbation de PIIA - Rejet - 267, rue du Régent

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande suivante d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT que les plans déposés ne rencontrent pas les objectifs et les critères d'évaluation établis

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-03-10.068

DE REJETER la demande de PIIA n° 2016-0014 concernant la propriété située au 267, rue du Régent.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

9.1 Mandat à la Ville de Joliette pour l'appel d'offres regroupé pour la fourniture et la livraison de produits chimiques pour l'usine de filtration pour l'année 2017

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux Montagnes est membre du Regroupement d'achats pour les produits chimiques de traitement Rive-Nord ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur du service des Travaux publics, datée du 1^{er} mars 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-03-10.069

DE MANDATER la Ville de Joliette à procéder, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes à l'appel d'offres regroupé pour la fourniture et la livraison de produits chimiques pour l'usine de filtration pour l'année 2017.

ADOPTÉE

9.2 Adjudication du contrat pour la réhabilitation du réseau d'aqueduc par gainage structural sur diverses rues (GT2016-001)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réhabilitation du réseau d'aqueduc par gainage structural sur diverses rues (GT2016-001) ;

CONSIDÉRANT que les travaux font l'objet d'une aide financière dans le cadre du PIQM ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Sanexen Services Environnementaux inc.	1 035 579,83 \$
Aquaréhab (Canada) inc.	908 808,39 \$
Réhabilitation Du O inc.	989 000,00\$
Entreprises Gevilco inc.	1 098 234,88 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette directeur de la Gestion du Territoire, en date du 1^{er} mars 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-03-10.070

D'ACCORDER le contrat pour la réhabilitation du réseau d'aqueduc par gainage structural sur diverses rues à *Aquaréhab (Canada) inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 908 808,39 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2016-001). Le contrat est à prix unitaire.

La présente résolution et l'adjudication sont conditionnelles à toutes les approbations légales du règlement d'emprunt n° 1572.

ADOPTÉE

9.3 Adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation de luminaires pour la conversion de l'éclairage public au DEL (Phase 2) (Appel d'offres GT2016-005)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de luminaires pour la conversion de l'éclairage public au DEL (Phase 2);

CONSIDÉRANT que les travaux font l'objet d'une subvention de l'ordre de 60 \$ par unité ;

CONSIDÉRANT que 13 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT que les 3 plus bas soumissionnaires sont ;

Fournisseurs	Montant
Lumidaire inc.	108 363,94 \$
JNA Leblanc électrique inc.	113 853,99 \$
SCE Électrique inc.	114 902,69 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette directeur de la Gestion du Territoire, en date du 1^{er} mars 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-03-10.071

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et l'installation de luminaires pour la conversion de l'éclairage public au DEL (Phase 2) à *Lumidaire inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 108 363,94 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2016-005. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement, remboursable sur 5 ans.

ADOPTÉE**9.4 Adjudication du contrat pour la réfection de la 20^e avenue (GT2016-006)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réfection de la 20^e avenue ;

CONSIDÉRANT que 14 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT que les 3 plus bas soumissionnaires sont ;

Fournisseurs	Montant
Uniroc Construction Inc.	1 424 854,13 \$
Desjardins Excavation inc.	1 359 474,46 \$
Sintra inx.	1 474 588,87 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette directeur de la Gestion du Territoire, en date du 1^{er} mars 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-03-10.072

D'ACCORDER le contrat pour la réfection de la 20^e avenue à *Desjardins Excavation Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 1 359 474,46 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2016-006. Le contrat est à prix unitaire.

La présente résolution et l'adjudication sont conditionnelles à toutes les approbations légales du règlement d'emprunt n° 1571.

ADOPTÉE**9.5 Adjudication du contrat pour l'agrandissement du chalet du parc Central (GT2016-007)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la l'agrandissement du chalet du parc Central ;

CONSIDÉRANT que 13 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT que les 3 plus bas soumissionnaires sont ;

Fournisseurs	Montant
Construction Encore Ltée	283 988,25 \$
Construction JARCO inc.	289 737,00 \$
Deroc Construction inc.	295 319,04 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette directeur de la Gestion du Territoire, en date du 1^{er} mars 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-03-10.073

D'ACCORDER le contrat l'agrandissement du chalet du parc Central à *Construction Encore Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 283 988,25 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2016-007. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au fonds des parcs.

ADOPTÉE

9.6 Adjudication de contrat pour les réparations locales de trottoirs, bordures et pavage - Saison 2016 (Appel d'offres GT2016-008)

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les réparations locales de trottoirs, bordures et pavage ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Réhabilitation DUO inc.	49 209,30 \$
Uniroc Construction inc.	45 558,84 \$
Construction Anor (1992) inc.	51 248,38 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur de la Gestion du territoire, daté du 8 mars 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-03-10.074

D'ACCORDER le contrat pour les réparations locales de trottoirs, bordures et pavage à Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 45 558,84 \$, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2016-008. Le contrat est à prix forfaitaire et unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.321.00.623, 02.321.00.625, 02.413.00.625 et 02.415.00.625.

ADOPTÉE

9.7 Contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux avec Les Services EXP inc., pour la réfection de la 20e avenue

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à une demande de prix pour le contrôle qualitatif des matériaux, pour la réfection de la 20e avenue ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 29 février 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2016-03-10.075

DE RETENIR les services de *Les Services EXP inc.*, pour le contrat de contrôle qualitatif des matériaux, pour les travaux de réfection de la 20^e avenue, pour la somme de 13 659 \$, plus les taxes applicables.

La présente résolution est conditionnelle à toutes les approbations légales du règlement d'emprunt n° 1571.

ADOPTÉE

10. Loisirs et services communautaires

10.1 Versement d'aide financière - Athlète de performance

CONSIDÉRANT le rapport de madame Marie-Christine Pinard, coordonnatrice au service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 25 février 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-03-10.076

D'OCTROYER une aide financière de 250 \$ à Jean-Sébastien Beaulne, pour sa participation aux compétitions nationales au Nouveau-Brunswick en patinage de vitesse courte piste ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

10.2 Festivité – Fête du Canada 2016 – Versement d'une aide financière pour l'organisation, le soutien technique ainsi que le permis d'alcool

CONSIDÉRANT le rapport de madame Marie-Christine Pinard, coordonnatrice au service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 25 février 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-03-10.077

DE VERSER une aide financière au montant de 15 500 \$ à l'Association des Fêtes du Canada, aux fins des festivités du 1^{er} juillet, au parc Central, pour l'organisation et le soutien technique en vue de l'aménagement du site.

D'AUTORISER le comité organisateur à présenter une demande de permis d'alcool.

D'AUTORISER le comité organisateur à tenir un défilé dans les rues de la ville entre 11h45 et 12h30.

D'AUTORISER le comité organisateur à tenir un feu d'artifice au parc Central, à 22h15.

DE S'ASSURER le support du service de Police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.192.04.699.

ADOPTÉE

10.3 Autorisation au Club de l'âge d'or Deux-Montagnes à tenir un pique-nique au parc Armitage le 4 août 2016 et l'autorisation d'obtenir un permis d'alcool

CONSIDÉRANT la demande reçue de madame Jacqueline Johnson, présidente du Club de l'âge d'or Deux-Montagnes pour la tenue d'un pique-nique et d'une épluchette de blé d'inde au parc Armitage ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Marie-Christine Pinard, coordonnatrice au service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 25 février 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-03-10.078

D'AUTORISER le Club de l'âge d'or Deux-Montagnes, à tenir un pique-nique et une épluchette de blé d'inde, le 4 août 2016 au Parc Armitage, de 10h à 16h, et les autoriser à se procurer un permis d'alcool dans le but de servir des boissons alcoolisées sur les lieux du parc Armitage pendant le pique-nique ;

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

11. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h30.
Trois citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h par le maire.

Signé *Denis Martin*
Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier